



# **SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS**

**TERRITOIRE VALLOIRE-HERBASSE**

**Réseaux de Valloire-Galaure, Drôme des collines, Bren-Chavannes**

**Année 2022**

**Rapport d'activité**

## SOMMAIRE

<b>1- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES .....</b>	<b>4</b>
2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE .....	4
2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS .....	4
2.2.1 Réseaux sur le bassin versant de la Valloire.....	4
2.2.2 Réseaux sur le bassin versant de la Galaure .....	4
2.2.3 Réseau de BREN-CHAVANNES.....	5
2.2.4 Réseau de CREPOL.....	6
2.2.5 Réseaux de MARGES .....	6
2.2.6 Réseau de ST DONAT SUR L'HERBASSE .....	7
2.2.7 Reseaux secteur Herbasse le Haut .....	7
2.2.8 Reseaux secteur Herbasse le Bas .....	7
<b>2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022 .....</b>	<b>8</b>
3.1 ORIGINE DE L'EAU.....	8
3.2 VENTE D'EAU.....	10
3.3 RENDEMENT DES RESEAUX .....	10
3.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES .....	11
3.4.1 Réseau Bren – Chavannes - Marsaz .....	11
3.4.1 Réseaux sous pression (Crépol – margès – St Donat) .....	12
3.4.2 Réseaux en fonctionnement à la demande (27 réseaux).....	12
<b>4. SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....</b>	<b>13</b>
4.1 SECURITE PUBLIQUE .....	13
4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE .....	13
4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	13
<b>5. TRAVAUX DE L'ANNEE 2022.....</b>	<b>14</b>
5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT.....	14
5.1.1 Objectifs .....	14

5.1.2 Réseaux DROME DES COLLINES .....	14
5.1.3 Réseaux VALLOIRE-GALAURE .....	14
5.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE SPECIFIQUES SUR LES STATIONS DE POMPAGE .....	15
5.3 TRAVAUX SUR LES RESEAUX .....	15
5.4 TRAVAUX FACTURES .....	15
5.5 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022 .....	15
<b>6. GESTION CLIENTELE.....</b>	<b>16</b>
6.1 PRIX DU SERVICE .....	16
6.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	16
6.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	16
6.1.3 Tarification pour les professionnels.....	16
6.2 RELATIONS IRRIGANTS.....	18
6.2.1 Continuité de service .....	18
6.2.2 Informations des irrigants.....	19
<b>7. LES PROJETS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>20</b>
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX .....	20
7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION .....	20
<b>8. DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>22</b>
8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES .....	22
8.1.1 Fonctionnement.....	22
8.1.2 Investissement .....	22
8.2 IMPAYES.....	22
8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE .....	22
<b>9. URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>24</b>

# 1- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES

## 2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de Bren, Chavannes, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Bathernay, Margès, Marsaz, Arthemonay, Crépol, Charmes-sur-l'Herbasse et Montchenu, Anneyron, Hauterives, Saint – Uze, Beausemblant, Albon, Châteauneuf-de-Galaure, Claveyson, La Motte-de-Galaure, Saint-Barthelemy-de- Vals, Saint-Martin d'Août, Laveyron

## 2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

### 2.2.1 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA VALLOIRE

3 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

BANCEL	BEAUSEMBLANT
CESSAY CHAMPBLAIN	BEAUSEMBLANT
MONTARGINIERES	ALBON

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement prédéfini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

### 2.2.2 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA GALAURE

15 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

Claveyson n°5	Choriol	1 pompe de 80 m3/h
St Martin d'Aout n°24	Les Genthons	1 pompe de 60 m3/h
St Martin d'Aout n°26	Coulaud	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals n°20	Combe-Jacquet	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals n°21	Farconnet	1 pompe de 60 m3/h
St Barthélémy de Vals n°17	Les Grands Champs	1 pompe de 60 m3/h
St Barthélémy de Vals n°18	Grand Marais	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals n°19	Les Loches	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals n°16	Les Pierres	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals	SYTRAD	1 pompe de 80 m3/h
La Motte de Galaure n°2	La Bouvatière	1 pompe de 80 m3/h
Hauterives n°12	Treigneux	1 pompe de 60 m3/h
Claveyson n°1	L'orme	1 pompe de 80 m3/h
Chateauneuf de Galaure n°31	Lafuma	1 pompe de 60 m3/h

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

### 2.2.3 RESEAU DE BREN-CHAVANNES

#### Station de production de Nezille

2 Forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 220 m3/h unitaire  
 1 réservoir de 200 m3  
 1 station de pompage de reprise : 2 pompes de reprise de 150 m3/h  
 : 1 pompe de 40 m3/h

Capacité maximale de production : 340 m3/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 2 à 240 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

#### Station de production « Les Thiolattes » ou Les « Marais »

2 forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 80 m3/h  
 1 Bâche de reprise  
 1 Station de pompage de reprise : 4 pompes de surface de 40 m3/h  
 Puits avec refoulement direct sur le réseau : 3 pompes immergées de 80 m3/h à 120 m HMT

Capacité maximale de production : 400 m3/h (limitée à 320 m3/h)

Puissance ENEDIS souscrite : de 3 à 220 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège** : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

#### Forage des Erriens (commune de Marsaz)

1 forage équipé d'une pompe immergée 80 m<sup>3</sup>/h à 120 m HMT  
Refoulement direct sur le réseau de distribution

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 60 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

#### Forage des Blâches (commune de Bren)

1 forage équipé d'une pompe immergée 80 m<sup>3</sup>/h à 120 m HMT  
Refoulement direct sur le réseau de distribution

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 60 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

---

### 2.2.4 RESEAU DE CREPOL

#### Station de production « des Vannauds » ou « Petit Chanteux »

3 pompes immergées de 80 m<sup>3</sup>/h à 120 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 130 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

---

### 2.2.5 RESEAUX DE MARGES

#### Station de production des Doublis

1 forage équipé de : 3 pompes immergées de 80 m<sup>3</sup>/h chacune

Puissance ENEDIS souscrite : de 168 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

#### Station de production de Pangon

2 forages

1 forage équipé de 4 pompes immergées de 40 m<sup>3</sup>/h chacune

1 forage équipé de 1 pompe immergée de 40 m<sup>3</sup>/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 135 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

Les réseaux de distribution de Doublis et de Pangon sont maillés

---

## 2.2.6 RESEAU DE ST DONAT SUR L'HERBASSE

### Station de production des Alexis/le Revoux

2 pompes immergées de 100 m<sup>3</sup>/h et 55 m<sup>3</sup>/h

3 pompes de surface de 55 m<sup>3</sup>/h chacune

Puissance ENEDIS **souscrite** : de 12 à 204 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

---

## 2.2.7 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE HAUT

4 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée

1 sur la commune de Montchenu (Ferlet) : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 192 m HMT

1 sur la commune de Bathernay (Centenier) : 1 pompe immergée 60 m<sup>3</sup>/h à 218 m HMT

1 sur la commune de Arthemonay (Montrond) : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 160 m HMT

1 sur la commune de Margès (Layat) : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 160 m HMT

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

---

## 2.2.8 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE BAS

3 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée

- sur la commune de St Donat

Les Sables : 1 pompe immergée de 80 m<sup>3</sup>/h

- sur la commune de Crepol

Les Millards : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 160 m HMT

Les Rogières : 1 pompe immergée 40 m<sup>3</sup>/h à 140 m HMT

Chaloy : 1 pompe immergée 80 m<sup>3</sup>/h à 160 m HMT

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

## 2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022

### 3.1 ORIGINE DE L'EAU

Les autorisations de prélèvement sont établies par :

- l'OUGC Isère (Chambre d'Agriculture de Isère) sur le bassin versant de la Valloire
- l'OUGC Drôme (chambre d'agriculture de la Drôme) sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines.

Les prélèvements dont les autorisations ont été dépassées sont signalés en rouge dans le tableau ci-après.

Les autorisations annuelles suivantes ont été dépassées sur les forages de :

- Centernier : Bathernay,
- Les Blâches : Bren,
- Thiolattes : Chavannes,
- Rogières : Crépol,
- Chaloy : Crépol,
- Nézille : Bren,
- Choriol : Claveyson,
- Combe Jacquet : St Barthélémy de Vals
- Bancel : Beausemblant

**Mais sur chaque bassin versant, les volumes globaux autorisés ont été respectés.**

A l'étiage, seule l'autorisation concernant le forage de Choriol sur la commune de Claveyson a été dépassée.



Bassin versant	Station	Milieu de prélèvement	Commune de prélèvement	volumes annuel		Volume à l'étiage	
				Prélevé (m3)	autorisé (m3)	Prélevé (m3)	autorisé (m3)
Valloire	FORAGE MONTAGINIÈRE	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	ALBON	52 704	62 317	44 441	
Valloire	LES FORAGES BANCEL	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	BEAUSEMBLANT	85 703	79 298	71 279	
Valloire	LES FORAGES CESSAY	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	BEAUSEMBLANT	47 952	59 259	46 597	
<b>Total Valloire</b>				<b>186 359</b>	<b>200 874</b>	<b>162 317</b>	-
Drôme des collines	FORAGE MONTROND	Nappe de la Molasse	ARTHEMONAY	43 398	64 500	36 582	63 500
Drôme des collines	FORAGE CENTENIER	Nappe de la Molasse	BATERNAY	38 133	31 000	24 412	27 500
Drôme des collines	FORAGE LES BLACHES	Nappe de la Molasse	BREN	90 965	68 700	59 362	61 000
Drôme des collines	PUITS LES THIOLATTES	Nappe superficielle	CHAVANNES	403 798	343 000	258 773	284 800
Drôme des collines	FORAGE MILLIARDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	47 165	78 278	47 165	69 494
Drôme des collines	FORAGE ROGIERES	Nappe de la Molasse	CREPOL	43 175	38 100	33 725	33 800
Drôme des collines	FORAGE CHALOY	Nappe de la Molasse	CREPOL	59 543	53 300	46 703	47 400
Drôme des collines	FORAGE LES VANNAUDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	106 732	127 700	80 604	108 900
Drôme des collines	FORAGE LAYAT	Nappe de la Molasse	MARGES	26 714	43 600	21 288	38 700
Drôme des collines	FORAGE LES DOUBLIS	Nappe de la Molasse	MARGES	180 930	196 500	126 306	148 500
Drôme des collines	FORAGE LES PANGONS	Nappe de la Molasse	MARGES	174 146	195 700	126 633	178 200
Drôme des collines	FORAGE LES ERRIENS	Nappe de la Molasse	MARSAZ	71 925	77 100	53 235	72 900
Drôme des collines	FORAGE FERLET	Nappe de la Molasse	MONTCHENU	64 113	73 500	49 286	65 300
Drôme des collines	FORAGE LES SABLES	Nappe de la Molasse	SAINT DONAT SUR L'HERBASSE	25 068	31 400	16 244	27 900
Drôme des collines	PUITS DES ALEXIS	Nappe de la Molasse	ST DONAT SUR L'HERBASSE	114 894	122 200	85 675	108 500
<b>Total Drôme des collines</b>				<b>1 490 699</b>	<b>1 544 578</b>	<b>1 065 993</b>	<b>1 336 394</b>
Galaure	PUITS NÉZILLE	Nappe de la Molasse	BREN	393 034	337 200	240 244	266 300
Galaure	FORAGE LAFUMA	Nappe de la Molasse	CHATEAUNEUF DE GALAURE	15 154	27 700	6 835	21 900
Galaure	FORAGE L'ORME	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	43 050	119 900	33 128	79 600
Galaure	FORAGE LES BERNARDS	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	110 798	115 100	79 366	90 900
Galaure	FORAGE CHORIOLE	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	96 054	79 000	66 955	62 400
Galaure	FORAGE TREIGNEUX	Nappe de la Molasse	HAUTERIVES	27 740	39 300	27 740	31 100
Galaure	FORAGE LA BOUVATIÈRE	Nappe de la Molasse	LA MOTTE DE GALAURE	80 362	117 400	44 276	92 700
Galaure	FORAGE FARCONNET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	82 214	107 400	64 628	91 100
Galaure	FORAGE COMBE JACQUET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	69 475	58 300	45 926	46 000
Galaure	FORAGE GRANDS MARAIS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	72 917	101 200	59 923	79 900
Galaure	FORAGE LOCHE	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	109 398	130 300	61 939	104 200
Galaure	FORAGE GRANDS CHAMPS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	18 969	103 000	17 251	82 400
Galaure	FORAGE LES PIERRES	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	75 142	104 200	54 642	82 300
Galaure	FORAGE SYTRAD	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	38 674	66 200	32 254	58 600
Galaure	FORAGE LES GENTONS	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	39 835	187 500	33 732	148 000
Galaure	FORAGE COULAUD	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	81 441	180 700	53 978	142 700
<b>Total Galaure</b>				<b>1 354 257</b>	<b>1 874 400</b>	<b>922 817</b>	<b>1 480 100</b>

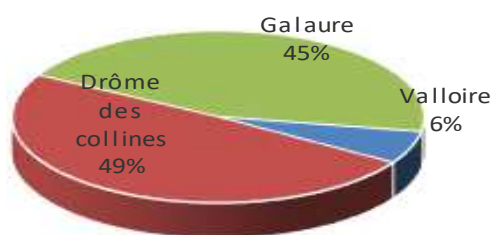
## SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

### Origine de l'eau par bassin versant



### 3.2 VENTE D'EAU

Réseaux	Débit souscrit (m3/h)	surface souscrite (Ha)	conso	Facturation	nombre prises	nombre de clients	Consommation par ha	Debit souscrits par ha
Crépol- Montchenu	390	62	105 493	105 493	23	14	1 693	6,26
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	950	83	183 357	183 357	33	15	2 223	11,52
Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	750	66	177 934	177 934	28	10	2 717	11,45
Margès	884	132	318 989	321 056	41	26	2 417	6,70
Bren - Chavannes	3 235	328	903 642	903 642	669	41	2 753	9,86
St Donat - Clérieux	365	53	113 932	113 932	18	18	2 170	6,95
Valloire - Galaure	1 200	367	1 142 187	1 142 187	148	55	3 115	3,27
<b>Total</b>	<b>7 774</b>	<b>1 090</b>	<b>2 945 534</b>	<b>2 947 601</b>	<b>960</b>	<b>179</b>	<b>2 703</b>	<b>7,13</b>

### 3.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Réseaux	Ressources	Volume prélevé	conso	Rendement
Crépol- Montchenu	Les Vannaud	106 732	105 493	98,84%
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	Milliard - Rogière - Chaloy - Les Sables-	174 951	183 357	104,80%
Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	Centenier - Ferlet - Layat - Montrond	172 358	177 934	103,24%
Margès	Les Doublis Les Pangons	355 076	318 989	89,84%
Bren - Chavannes	Nezille - Les Thiolattes - les Erriens - Les Blâches	959 722	903 642	94,16%
St Donat - Clérieux	Alexis	114 894	113 932	99,16%
Valloire - Galaure	BANCEL, CESSAY CHAMPBLAIN, CHORIOU, COULAUD, FARCONNET COMBE JACQUET, FARCONNET, LES GRANDS CHAMPS, GRAND MARAIS, LES LOCHES, LES PIERRES, LA BOUVATIERE, LES GENTHONS, L ORME, MONTARGINIERES, TREIGNEUX, LAFUMAS, LES BERNARDS	1 147 582	1 142 187	99,53%
<b>Total</b>		<b>3 031 315</b>	<b>2 945 534</b>	<b>97,17%</b>

### 3.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

#### 3.4.1 RESEAU BREN – CHAVANNES - MARSZ

La consommation totale pour l'année 2022 est de 678 084 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,750
Kwh/m3 prélevé	0,707
€/m3 consommé	0,087
€/Kwh	0,116

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

### 3.4.1 RESEAUX SOUS PRESSION (CREPOL – MARGES – ST DONAT)

La consommation totale pour l'année 2022 est de 491 230 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,909
Kwh/m3 prélevé	0,852
€/m3 consommé	0,082
€/Kwh	0,091

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

### 3.4.2 RESEAUX EN FONCTIONNEMENT A LA DEMANDE (27 RESEAUX)

La consommation totale pour l'année 2022 est de 1 114 555 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,741
Kwh/m3 prélevé	0,746
€/m3 consommé	0,089
€/Kwh	0,120

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

## 4. SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

### 4.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

### 4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

	Site	Prestataire	Date de contrôle
Chavannes	Puits Thiolattes	ACRITEC	06/03/2021
Bren	Forage Nezille	ACRITEC	06/03/2021
St Donat sur l'Herbasse	Forage Les Alexis	ACRITEC	06/03/2021
Crépol	Forage Les Millards	ACRITEC	07/05/2021
Crépol	Forage Rogières	ACRITEC	07/05/2021
Crépol	Forage Chaloy	ACRITEC	07/05/2021
Crépol	Forage Vannaud	ACRITEC	10/05/2021
Claveyson	Forage n°1	ACRITEC	16/04/2021
Claveyson	Forage n°4	ACRITEC	16/04/2021
La Motte de Galaure	La Bouvatière : Forage n°2	ACRITEC	16/04/2021
St Barthélémy de Vals	Forage n°16	ACRITEC	16/04/2021
St Barthélémy de Vals	Forage n°17	ACRITEC	16/04/2021
St Barthélémy de Vals	Forage n°19	ACRITEC	16/04/2021
Arthemonay	Forage de Montrond	ACRITEC	07/05/2021
Margès	Forage de Doublis	ACRITEC	15/04/2021
Margès	Forage de Pangon	ACRITEC	15/04/2021

### 4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Le ballon de surpression de la station de pompage de Pangon a été requalifié (récupération du ballon du réseau de Crest Sud) lors de sa mise en place.

## 5. TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

### 5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

#### 5.1.1 OBJECTIFS

##### Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

Ces travaux sont imputés au budget investissement

#### 5.1.2 RESEAUX DROME DES COLLINES

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération		n° chantier	Chef de Projet
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse BS	les Blâches : Renouvellement moteur pompe	290	fait 2022	21 090 004	PH GUIBAUD
Valloire-Herbasse	Forages Herbasse BS	Les Blâches : Renouvellement armoire électrique	290	fait 2022	21 100 006	PH GUIBAUD
Valloire-Herbasse	Réseaux Bren/Chavannes	Maillage Bren / Les Bâches : 470 ml Dn 150 mm	290	fait 2022	21100007 - Marché BOISSET TP	PH GUIBAUD
Valloire-Herbasse	SP Bren	Renouvellement moteur pompe nvx forage	290	fait 2022	21 080 016	PH GUIBAUD
Valloire-Herbasse	SP Bren	Mise en place système de télétransmission et renouvellement de l'automatisme	290	en cours	21080006 - BC GENIN	PA BASS
Valloire-Herbasse	SP Chavannes	Mise en place système de télétransmission et renouvellement de l'automatisme	290	en cours	21080007 - BC GENIN	PA BASS
Valloire-Herbasse	SP Margès - Pangon	Pangon : Mise en place d'un ballon de suppression	290	fait 2022	21 100 002	D BODON
Valloire-Herbasse	Tous réseaux	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	290	fait 2022		PH GUIBAUD

#### 5.1.3 RESEAUX VALLOIRE-GALAURE

### SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Néant

## 5.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE SPECIFIQUES SUR LES STATIONS DE POMPAGE

Non communiqué

## 5.3 TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Non communiqué

## 5.4 TRAVAUX FACTURES

Désignation	Nombre
Fourniture et pose compteur non professionnel	0
Réparation borne endommagée par tiers	0
Modification d'un borne existante	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Fourniture et pose d'une borne	0
Fourniture et pose d'une nouvelle sortie sur borne existante	0
Participation au déplacement d'une conduite	0

## 5.5 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Néant

## 6. GESTION CLIENTELE

### 6.1 PRIX DU SERVICE

#### 6.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2022, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 17 mars 2022 est de 0,007 € H.T. /m<sup>3</sup> consommé et 11.25 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

#### 6.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Néant

#### 6.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2022, le prix de vente a été fixé à (délibération du 17 mars 2023) :

##### **RESEAU CC HERBASSE**

##### Part fixe

Abonnement à la surface BS..... ha ..... 194.67 € H.T.

Abonnement à la surface HS..... ha ..... 236.90 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,097 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,030 € H.T.

Bas Service : facture moyenne de 596.64€ H.T./ha pour 1 ha - 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

Haut service : facture moyenne de 638.90 € H.T./ha pour 1 ha - 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha



## **RESEAUX MARGES – CHAVANNES – CREPOL**

### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 103,00 € H.T.

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 8,76 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,097 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,030 € H.T.

Soit une facture moyenne de 566.32 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

## **RESEAU BREN**

### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 140.00 € H.T.

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 8,76 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,097 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,030 € H.T.

Soit une facture moyenne de 603.34 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

## **RESEAU ST DONAT**

### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 103.00 € H.T.

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 8,76 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,097 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,030 € H.T.

Soit une facture moyenne de 567.51 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

## **RESEAU VALLOIRE-GALAURE**

### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 210.12 €

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,088 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,030 € H.T.

Soit une facture moyenne de 585.12 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m<sup>3</sup>/h - 3000 m<sup>3</sup>/ha

## 6.2 RELATIONS IRRIGANTS

### 6.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

#### Mise en service des réseaux :

Mise en route du réseau Bren et Chavannes à partir du 15 mars (liée à l'activité de maraîchage).

Le reste des réseaux ont été mis en service à partir du 1<sup>er</sup> avril.

#### Problème de ressources :

Arrêté préfectoraux relatifs à la gestion quantitative de la ressource dit arrêtés « sécheresse »

#### Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

#### Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

*Coupures d'alimentation électrique programmées (Travaux sur le réseau ENEDIS) :*

Date	Ouvrage	Durée	Type
07-avr	SP Choriol	7h30	Programmée
27-oct	SP Choriol	2h30	Programmée
27-oct	SP Les Bernards	1h00	Programmée

#### Mise hors service des réseaux :

A partir du 15 octobre 2022

## 6.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Date	Événement	Mode diffusion
29-mars	Réunion du territoire avec les Irrigants	Réunion
31-mars	Information irrigants : risque de gel le 02/04 : arrêt irrigation - antigel prioritaire	SMS + Mail
20-mai	réseau Chavannes : informations d'irrigants sur la baisse rapide du débit de la rivière Veaunes et sur la maîtrise des usages de l'eau	Mail
02-juin	Réseaux Galaure et Drôme des collines : arrêté "sécheresse" dept 26 : niveau alerte renforcée : demande de respecter les jours d'arrêt de pompage (3 jours)	SMS + Mail
28-juil	Réseaux Bren et Chavannes : Mise en place d'un tours d'eau de niveau 1	SMS + Mail
18-août	Réseaux Bancel-Cessay -Montaginières : arrêté "sécheresse" dept 38 : niveau alerte : demande de respecter les jours d'arrêt de pompage (2 jours)	SMS + Mail
22-août	Réseaux Galaure et Drôme des collines : arrêté "sécheresse" dept 26 : niveau crise : demande d'irrigation de nuit uniquement	SMS + Mail
22-août	Réseaux Bren et Chavannes : arrêté "sécheresse" dept 26 : niveau crise : Mise en place d'un tours d'eau de niveau 2	SMS + Mail
23-août	Réseaux Margès, Les Alexis, Vannaud : arrêté "sécheresse" dept 26 : niveau crise : demande utilisation 1 borne sur 3	SMS + Mail
13-oct	Information date de mise à l'arrêt des réseaux	Mail
21-oct	Information irrigants professionnels : Energie et prix du service 2023	SMS

## 7. LES PROJETS DU TERRITOIRE

### 7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX

Poursuite du programme de maillage des réseaux afin :

- de disposer un secours mutuel (partiel) en cas de défaillance d'une des stations de production,
- de supprimer le fonctionnement à la demande de certains réseaux (La pression étant maintenue par les ballons de surpression des réseaux à fonctionnement permanent)

Descriptif des travaux :

- Tranche n°4 : Maillage Erriens – Bren : Pose de 450 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°5 : Maillage Bren – Bâches : Pose de 470 ml de canalisation Dn 150 mm

### 7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION

Le Schéma d'Irrigation (SI) est porté par le Département de la Drôme et a pour objectif de proposer des solutions d'accompagnement des agriculteurs vers une potentielle baisse des prélèvements d'ici la fin du moratoire (fin 2022). Cette baisse éventuelle des prélèvements sera déterminée en fonction des résultats de la modélisation dynamique de la nappe. Sur le Schéma d'Irrigation, le Département n'a pas vocation, ni les compétences, à porter toutes les actions ; il s'agit d'initier et d'animer une dynamique sur cet enjeu, de faire émerger des actions complémentaires à celles déjà en place et de les coordonner pour s'assurer de leur cohérence et mise en œuvre.

#### Volet des actions hydrauliques locales :

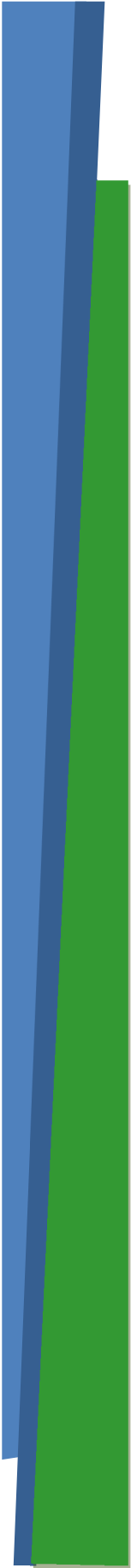
- Etude des sites potentiels de retenues collinaires en Galaure et Drôme des Collines,

Cette étude n'a pas permis d'identifier de sites potentiellement intéressants pour le stockage d'eau à vocation d'usage agricole.

- Modélisation dynamique de la nappe, qui doit permettre l'arbitrage des volumes et des secteurs prélevables,

Les préconisations issues de cette modélisation conduisent à une orientation de réduction des prélèvements à usage agricole de 30% à 50% minimum.

**A ce jour, le SID a estimé cet objectif incompatible avec le maintien d'une activité agricole viable sur le territoire.**

- 
- Recherche des possibilités de report de prélèvements en surface ou de prélèvements impactant fortement les cours d'eau vers des prélèvements en nappe profonde,
  - Recherche des possibilités de substitution par des ressources extérieures au bassin versant (Rhône – Isère).

**Volet des actions agricoles :**

- Actions d'accompagnement techniques et agronomiques visant des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation de la ressource en eau.

## 8. DONNEES FINANCIERES

### 8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

#### 8.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 651.841,22 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 763.559,74 €.

**Soit un excédent de 111.718,51 € contre un déficit de 68.234,99 € en 2021.**

La nette amélioration de ce résultat est liée d'une part à l'augmentation de la recette liée à l'énergie réservée (+130.000 €) mais aussi à l'augmentation des m<sup>3</sup> consommés par les irrigants au cours de cette année particulièrement chaude et sèche.

#### 8.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 172.314,80 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 81.025,62 €, soit un déficit de 91.289,17 € couvert par l'excédent de fonctionnement.

### 8.2 IMPAYES

Valloire-Herbasse	2018	2019	2020	2021	2022
montant restant dû	880,93	960,87	1 118,90	2 273,02	-

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 22/02/2022 (titres émis jusqu'à fin juin 2021 : la facturation de fin 2021 n'est pas incluse dans ces données).

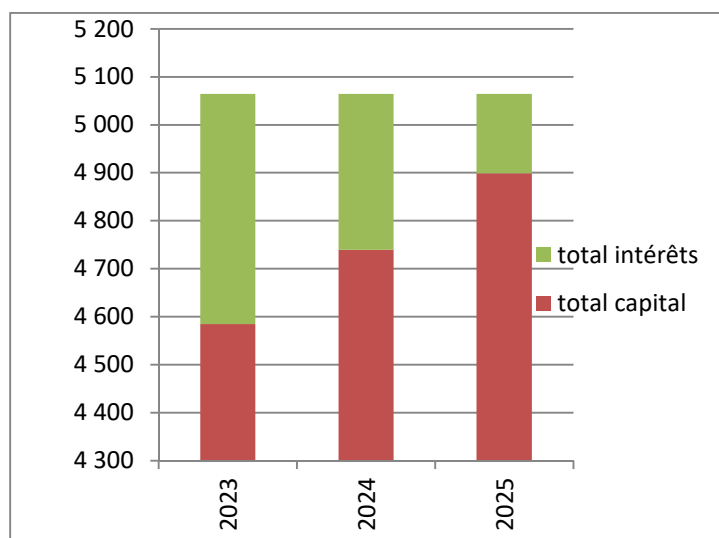
### 8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Annuité 2022 : 20.373,84 € se décomposant en :

- Intérêts : 1.300,81 €
- Remboursement du capital : 19.073,03 €

Capital restant dû : 9.638,62 €.

2 emprunts se sont éteints en 2022 et le dernier emprunt arrivera à extinction en 2023.



## 9. URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

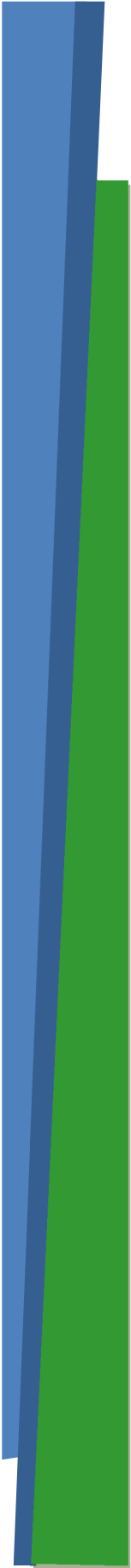
Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.





Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d’Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar, etc...